

## CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE

---

### Débat d'orientation budgétaire 30 janvier 2014

---

#### **Motion déposée par madame Catherine Pitous, messieurs Christian Dezalos, Jean Dreuil, Michel Esteban et Jean-Louis Matéos au nom des élus du Groupe de la Majorité départementale**

Considérant que la direction du groupe pharmaceutique BMS (Bristol Meyers Squibb) a été informée par courrier, reçu le 6 décembre 2013, de l'Agence Nationale de Sécurité du médicament informant la direction de son intention de créer un groupe générique sans référence pour le paracétamol.

Considérant que le groupe industriel BMS-UPSA avec 1 400 salariés est le premier employeur privé du département.

Considérant que le groupe industriel BMS-UPSA a réalisé 230 millions d'euros d'investissement ces dix dernières années en Lot-et-Garonne.

Considérant que cette entreprise agenaise représente 3 600 emplois induits et une production de richesse essentielle pour l'économie départementale.

Considérant que la production de l'unité agenaise est composée à 70% de paracétamol sous la forme de deux produits : Dafalgan et Efferalgan.

Considérant qu'une telle mesure représenterait une perte directe et indirecte de centaines d'emplois.

Considérant que la substitution automatique par le générique apporterait peu d'économie réelle à la Sécurité sociale au regard de la diminution tarifaire que sont prêts à consentir aujourd'hui les laboratoires.

#### Le Conseil général de Lot-et-Garonne réuni en assemblée :

Demande au gouvernement de tout mettre en œuvre pour maintenir l'outil industriel et l'emploi dans notre département.

Demande au gouvernement d'évaluer précisément et au-delà des économies escomptées par une telle mesure, les retombées négatives en termes économique, social et sanitaire.

Demande au gouvernement de suspendre l'inscription du paracétamol au répertoire des génériques.